

**Décision donnant délégation de signature à Mme Laure De Verdalle pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 8085, intitulée « Professions, institutions, Temporalités ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR 8085, intitulée Professions, Institutions, Temporalités ;

**Vu** la décision n° 132454INSHS du 4 septembre 2013 portant nomination de Laurent Willemez au poste de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR 8085, intitulée Professions, Institutions, Temporalités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laure De Verdalle, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Laurent Willemez

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012